

**MÉMOIRE**  
**présenté à la Commission des Institutions**  
**de l'Assemblée Nationale du Québec**  
**dans le cadre de la consultation sur la réforme du mode de scrutin**

**Par**

**Serge Roy\***  
**citoyen de la Ville de Québec**  
**21 novembre 2002**

Mesdames et messieurs les membres de la Commission des Institutions de l'Assemblée Nationale du Québec,

J'interviens à titre individuel auprès de vous, comme simple citoyen, car j'estime que la démocratie québécoise, comme dans la plupart des pays du monde, connaît des reculs dangereux depuis un certain nombre d'années. Je n'élaborerai pas sur toute la question, le mandat de la Commission étant d'examiner le mode de scrutin, mais je voudrais tout de même attirer votre attention sur un certain nombre de points qui m'apparaissent problématiques et qui pourraient trouver solution, en partie du moins, à travers une réforme importante du mode de scrutin.

**Le pouvoir politique étranglé par le pouvoir économique**

D'abord, il est évident qu'au cours des dernières années le pouvoir économique a pris les devants et s'est imposé de manière inquiétante dans le processus de prise de décision politique et d'organisation de nos sociétés. Quoique le Québec se soit doté de différentes mesures et législations, telle que la Loi sur le financement des partis politiques, pour améliorer le fonctionnement de la démocratie, il n'en demeure pas moins que les détenteurs du pouvoir économique et financier influencent de manière exagérée les orientations politiques des États, y compris celui du Québec.

C'est ainsi qu'au cours des dernières années nous avons vu la plupart des gouvernements, donc des élus, s'incliner devant les exigences du pouvoir économique et financier. Ces exigences,

exprimées à travers les grandes organisations financières mondiales, comme la Banque mondiale et le Fond monétaire international, ont conduit à l'adoption de mesures budgétaires extrêmement restrictives et à épouser une seule vision du rôle des services publics dans nos sociétés. Cela a donné le discours qui domine toujours en ce moment et qui cherche à nous faire avaler de force l'idée que les services publics sont inefficaces et trop coûteux, que l'entreprise privée ferait bien mieux et à meilleur coût. Pourtant, la réalité est loin de confirmer une telle vision des choses.

Sur la question du commerce international, nous avons vu, à l'occasion de la tenue du Sommet des Amériques à Québec, à quel point les élus, les parlementaires, sont éloignés des enjeux importants des négociations commerciales qui se déroulent presque en secret. C'est le cas de la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques. Quel parlementaire québécois peut prétendre, même encore aujourd'hui, qu'il connaît parfaitement l'évolution de ces négociations qui auront pourtant des répercussions déterminantes sur l'avenir du Québec?

Ces faits sont troublants. Ils le sont d'autant plus que les trois partis représentés actuellement à l'Assemblée nationale présentent à la population des projets politiques à peu près similaires. Il y a bien entendu des nuances, mais celles-ci sont peu significatives quant au fond. C'est pourquoi, au cours des dernières années, nous avons assisté à une manifestation d'unanimité des élus de l'Assemblée nationale sur la stratégie pour atteindre le déficit zéro, c'est-à-dire l'équilibre budgétaire. Cette unanimité se manifeste également à travers le discours voulant que l'État, entendons les services publics aux citoyennes et aux citoyens, doit se retirer d'un grand nombre d'activités pour s'en remettre à l'entreprise privée. L'État est certes fort critiquable. Toutefois, cette critique ne saurait en aucun cas signifier l'abandon des services publics au profit d'intérêts privilégiés au détriment de l'intérêt général. Mais cela est un autre débat.

Ainsi, l'absence de points de vue critiques au sein de l'Assemblée nationale, l'absence d'une alternative authentique aux politiques mises de l'avant par les partis traditionnels que sont le Parti Québécois, le Parti libéral du Québec et l'Action démocratique du Québec, produit un déficit démocratique sérieux. Ce déficit démocratique ne peut être résolu de manière comptable comme le gouvernement, le parti au pouvoir et les partis d'oppositions réunis, l'ont fait dans le

cas du déficit budgétaire. Il importe que les courants d'idées minoritaires puissent se faire entendre si l'objectif est de renforcer la démocratie. La crédibilité de l'institution politique que constitue l'Assemblée nationale en dépend. Déjà, la confiance qu'ont les citoyennes et les citoyens à l'égard de leurs élus est plus que mitigée, dans certains cas c'est la méfiance, voire l'indifférence, qui domine. D'ailleurs, le document de consultation y fait clairement allusion.

D'autre part, il est également évident que seuls les partis et les réseaux qui réussissent à accumuler des sommes d'argent importantes réussissent à se faire entendre dans notre société. Car, pour se faire entendre, il faut pouvoir intervenir dans un grand nombre de milieux, entretenir une stratégie de relations publiques et avoir accès aux médias de masse. Tous ces moyens sont difficilement accessibles pour le commun des mortels et ça l'est tout autant pour un groupe ou un parti qui va à contresens des intérêts de ceux qui possèdent un certain pouvoir économique et financier dans la société.

#### Une réforme du mode de scrutin s'impose!

Dans ce contexte, les partis présents à l'Assemblée nationale, s'ils ont véritablement à cœur de redonner confiance à la population, ont le devoir d'apporter des modifications substantielles à notre fonctionnement démocratique. Le mode de scrutin uninominal à un tour que nous utilisons au Québec produit beaucoup de distorsions quant à la représentation de la volonté populaire, il y a donc lieu d'envisager une réforme en profondeur. Cette réforme doit permettre aux courants minoritaires de faire leur entrée à l'Assemblée nationale afin d'enrichir le débat politique de cette institution.

Bien que cette mesure ne puisse, à elle seule, établir un nouveau climat politique, il n'en demeure pas moins que l'adoption d'un mode de scrutin à la proportionnelle créerait un contexte propice au débat démocratique et à l'implication citoyenne dans celui-ci.

C'est dans cette perspective, et en tenant compte des limites et des réserves exprimées plus loin sur le principe de la démocratie représentative, que j'invite les membres de la Commission, ainsi que l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale, à adopter les mesures législatives

appropriées avant la tenue du prochain scrutin. Ainsi, le gouvernement qui sera formé à l'issue de la prochaine élection générale serait tenu de donner enfin suite à ce projet.

Le projet qui me semble le mieux approprié pour atteindre les objectifs de représentation de la population devrait assurer le plus fidèle reflet possible de la volonté des citoyennes et des citoyens. En ce sens j'adhère à une formule de scrutin proportionnel qui permettra la représentation de tous les courants politiques ayant obtenu 2% et plus des votes. Je propose l'instauration du vote proportionnel dans le cadre de circonscriptions régionales ainsi que l'ajout de trente (30) nouveaux sièges de députés destinés à assurer la représentation des partis ayant recueillis 2% et plus des votes.

Une telle formule entraînera sans doute plus fréquemment l'élection de gouvernements minoritaires. Il ne faut certainement pas le craindre. Au contraire de la situation actuelle, et comme le document de consultation l'évoque, une nouvelle dynamique politique s'ensuivra qui obligera à des débats de fond entre les partis, et au sein de la population, plutôt que de se livrer à de stériles empoignades sur des questions souvent peu déterminantes pour le fonctionnement démocratique de la société.

### Les limites de la démocratie représentative

Nous arrivons à une époque où la démocratie représentative, telle que nous la connaissons, doit être revue. Mes remarques sur l'élection à la proportionnelle ne présument nullement de ma position sur cette autre question de fond qu'est le type de démocratie que nous avons.

Si la démocratie signifie le gouvernement du peuple, par le peuple pour le peuple, il faut reconnaître qu'il y a peu de sociétés qui vivent sous un authentique régime démocratique. Cette définition de la démocratie devrait nous amener à comprendre que la démocratie ne peut se résumer à l'exercice du droit de vote une fois tous les quatre ans. Les citoyennes et les citoyens ont droit à mieux.

La représentation signifie que les individus délèguent leur pouvoir à une personne qui n'aura de comptes à rendre qu'à l'occasion du prochain scrutin, quatre ans plus tard en général. Cette pratique ne fait pas en sorte que les citoyennes et les citoyens sont motivés à assumer une plus grande responsabilité dans la société. Il serait pourtant souhaitable que ce soit le cas.

Il m'apparaît donc indispensable que le régime démocratique que nous connaissons fasse également l'objet d'une transformation majeure afin de permettre l'implication citoyenne. En d'autres termes, nous avons avantage comme société à évoluer vers une démocratie directe qu'il faut définir autrement que par le recours à l'initiative populaire de référendum, que je ne rejette pas d'emblée mais qui ne constitue pas une possibilité pour les citoyennes et les citoyens d'avoir une prise concrète sur le fonctionnement de la démocratie au quotidien. Ce genre d'initiative pourrait très bien n'être que de la poudre aux yeux et permettre la manipulation de l'opinion de la population.

Ce à quoi il faut réfléchir, en lien avec le scrutin à la proportionnelle, c'est de créer un espace concret et dynamique d'intervention citoyenne avec les élus, dans les circonscriptions. Par exemple, une assemblée des citoyennes et des citoyens à laquelle devrait s'intégrer le travail des députés pourrait être une avenue à envisager. Bien sûr, un tel projet reste à être élaboré et mieux défini.

D'autre part, pour assurer une meilleure participation des citoyennes et des citoyens à la vie politique, il me semble que nous aurions avantage à harmoniser le découpage des circonscriptions des divers niveaux d'exercice du pouvoir politique. Il est en effet décourageant de constater la diversité des limites des circonscriptions entre les niveaux municipal, provincial et fédéral.

Enfin, je souscris entièrement à l'idée d'assurer une représentation paritaire des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale. Des moyens devraient être adoptés pour y arriver. Cela ne se résume pas à instaurer des postes réservés ou des quotas. Il faut faire en sorte que la vie politique réponde aux préoccupations des femmes et facilite leur participation.

Pour ce qui est de la présence des autochtones à l'Assemblée nationale, je ne suis pas certain que les intéressés la trouvent nécessaire. À partir du moment où nous reconnaissons l'existence des peuples autochtones, j'estime qu'il leur appartient de définir leur fonctionnement démocratique et les modalités de leurs relations avec le peuple québécois. C'est donc dans le cadre de négociations d'égal à égal qu'une telle question devrait être abordée.

### Conclusion

La consultation à laquelle le gouvernement nous a convié dans le cadre des travaux de la Commission des institutions est très importante. Des résultats concrets et rapides doivent en découler.

La Commission et l'Assemblée nationale ont maintenant une occasion de montrer leur capacité à apporter des changements positifs à notre fonctionnement démocratique. Avez-vous la détermination d'aller jusqu'au bout? Malheureusement, le passé nous montre qu'en matière de réforme du mode de scrutin, les parlementaires n'ont pas fait preuve de grande volonté politique puisque tous les débats sont demeurés sans lendemain jusqu'à maintenant. Je souhaite vivement qu'il en soit autrement cette fois-ci.

Enfin, il est regrettable que le gouvernement ait jugé opportun de mener simultanément deux grandes consultations sur notre fonctionnement démocratique. Cela ne facilite certainement pas la participation citoyenne. Là encore, des changements de comportement sont souhaitables car les citoyennes et les citoyens ont le droit d'être respectés. Leur implication ne doit pas qu'être accessoire.

---

Serge Roy, citoyen de la Ville de Québec, j'assume la présidence de l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau depuis septembre 2001. Les opinions émises dans le présent mémoire ne représentent pas nécessairement celles de l'Association que je préside. J'ai aussi été président du Syndicat de la fonction publique du Québec de mai 1996 à février 2001.